CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes

Conseillers en exercice	44
Présents	36
Nombre de pouvoirs	5
Votants	41

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 128

Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec l'association

« Centre Culturel Jean Lurçat - Scène Nationale d'Aubusson »

Séance du 5 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 novembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Gentioux-Pigerolles, au nombre de trente-cinq sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 29 octobre 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Denis FOUREAU ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Nadine HAGENBACH ; Cynthia VELLEINE ; Marie-Anne AUBERT ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Mélanie LE NUZ ; Frédéric THOMAS ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Bernard BONNEFOND ; Thierry LETELLIER ; Chantal PINGUET (à partir du point 5) ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; Vincent PERRIERE ; Pascaline BLANCHON (suppléante de Pierrette LEGROS) ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Isabelle DUGAUD à Isabelle RAPINAT ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Jean-Pierre LANNET à Cynthia VELLEINE ; Olivier CAGNON à Mélanie LE NUZ ; François PERREAUT à Patrick JALLAIS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Marilyn MONBUREAU ; Gregorio YONG VIVAS ; Philippe ESTERELLAS ; Chantal PINGUET (jusqu'au point 5).

REÇU EN PREFECTURE
le 13/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20261105-2026_128-DE

Contexte :

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Communauté de communes Creuse Grand Sud est compétente pour soutenir toute action culturelle de dimension intercommunale, sur décision de son conseil communautaire (article 4.3.3 des statuts).

Par délibération n°2022/103 du 21 septembre 2022, le Conseil communautaire s'était engagé pour 3 années (2023-2024-2025) aux côtés de l'Etat – Ministère de la Culture, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Creuse et de la commune d'Aubusson, dans la mise en œuvre d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec l'association Centre Culturel Jean Lurçat - Scène Nationale d'Aubusson.

Par délibération n°2025/081 du 25 septembre 2025, le Conseil communautaire a approuvé la prolongation d'un an de la convention initiale afin notamment de permettre aux partenaires d'élaborer la nouvelle convention.

Au terme de cette année 2026, les partenaires ont élaboré la nouvelle convention, annexée à ce rapport, à laquelle s'intègre le projet artistique proposé par la direction de la Scène nationale d'Aubusson.

Présentation de la demande :

Fidèle aux orientations de son projet de territoire, la Communauté de communes Creuse Grand Sud accompagne les acteurs culturels qui contribuent à la dynamique du territoire et renforcent le dialogue entre patrimoine, création, éducation artistique et développement local.

À ce titre, l'association Centre Culturel et Artistique Jean Lurçat – Scène nationale d'Aubusson occupe une place essentielle. Par l'exigence de son projet artistique, la diversité de sa programmation, son engagement en faveur des publics et son inscription dans les réalités locales, elle participe pleinement à faire de la culture un vecteur d'émancipation, de transmission et d'innovation. Le soutien que lui apporte la Communauté de communes s'inscrit ainsi dans une ambition partagée : faire de Creuse Grand Sud un territoire où la création contemporaine trouve naturellement sa place au cœur d'un patrimoine vivant et d'un projet de développement durable, solidaire et profondément humain.

Eléments d'appréciation :

Considérant que la Communauté de communes Creuse Grand Sud dispose, dans le cadre de sa compétence culturelle facultative, de la possibilité de soutenir toute action culturelle de dimension intercommunale,

Considérant que l'association Centre Culturel Jean Lurçat - Scène nationale d'Aubusson - en tant qu'outil artistique et culturel rayonne sur l'ensemble du territoire communautaire et au-delà,

Considérant que cet outil contribue à la promotion du territoire, la cohésion sociale et l'attractivité de nouvelles populations, contribuant ainsi à son projet de territoire,

Il est proposé au Conseil communautaire de renouveler son soutien à l'association « Centre Jean Lurçat - Scène Nationale » par la signature de cette convention pluriannuelle d'objectifs.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20261105-2026_128-DE

<u>Conséquences financières</u> :

Cette signature n'engage pas financièrement la Communauté de Communes qui délibère chaque année sur le montant annuel des subventions aux associations.

Pour mémoire, les montants attribués les années précédentes s'établissent à :

- 40 000 € en 2023

- 45 000 € en 2024

- 45 000 € en 2025

- 45 000 € en 2026

Monsieur Stéphane DUCOURTIOUX ne prend pas part au vote.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 40
Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le partenariat pluriannuel avec l'Association Centre Culturel Jean Lurçat - Scène nationale d'Aubusson et d'approuver la conclusion de la convention correspondante,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention ou tout document afférent à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le 5 novembre 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

REÇU EN PREFECTURE
le 13/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20261105-2026_128-DE